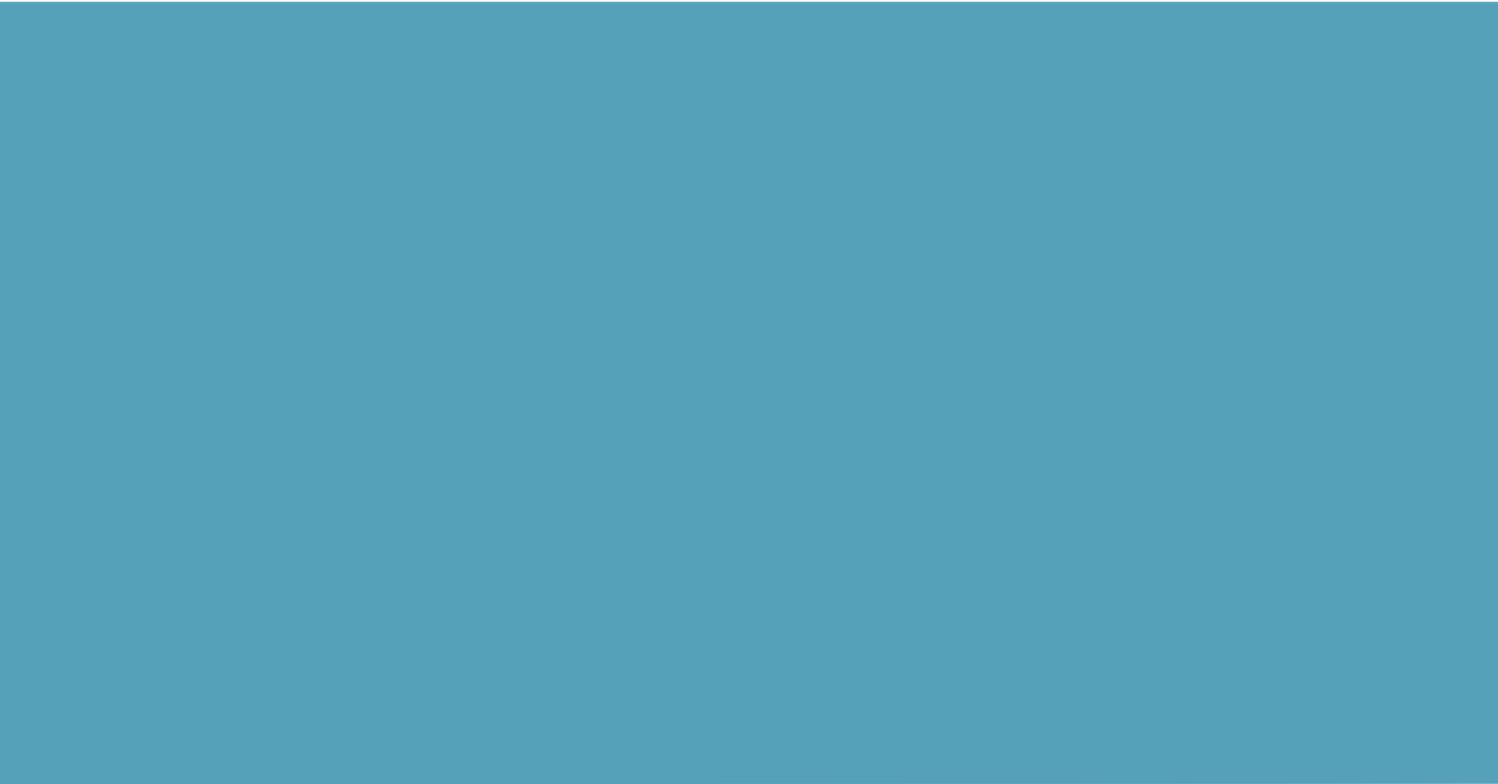


AMÉNAGEMENT DU PARC CHAPELLE CHARBON

MAITRISE D'OUVRAGE: VILLE DE PARIS, DEVE-SPA

MAITRISE D'OEUVRE: AGENCE LAVERNE PAYSAGISTE (MANDATAIRE), S'PACE ARCHITECTURE (+OPC),
DEGOUY (BET VRD), 8'18 (ECLAIRAGISTE), C&E (BET STRUCTURE), BIOTOPE (BIODIVERSITÉ/ENVIRONNEMENT)



DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER

DECEMBRE 2018



DEGOUY
ROUTES ET OUVRAGES



PRESENTATION GLOBALE DU PROJET

CONTEXTE ET ENJEUX URBAINS DU SITE: Le PNEE et La ZAC page 06

PIÈCES OBLIGATOIRES/SELON NATURE PROJET:

PA1. SITUATION	page 10
PA2. NOTICE DE PROJET	page 12
01. Etat actuel, intentions générales et projet d'ensemble	
02. Ambiances paysagères, milieux et plantations du projet	
03. Traitements des limites, clôtures et accès du projet	
04. Terrassements et nivellements du projet	
05. Cheminements et revêtements des sols	
06. Traitement des eaux et rejets	
07. Les usages, activités, lieux de vie et d'animation du parc	
08. Les mobiliers et aires de jeux	
09. Le plan lumière et l'éclairage	
PA3. PLAN ÉTAT ACTUEL ET VUES DU SITE	page 33
PA4. COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET: PLAN ET COUPE > cf: PJ01.....	page 36
PA14. ETUDE D'IMPACT > cf: PJ02	page 38

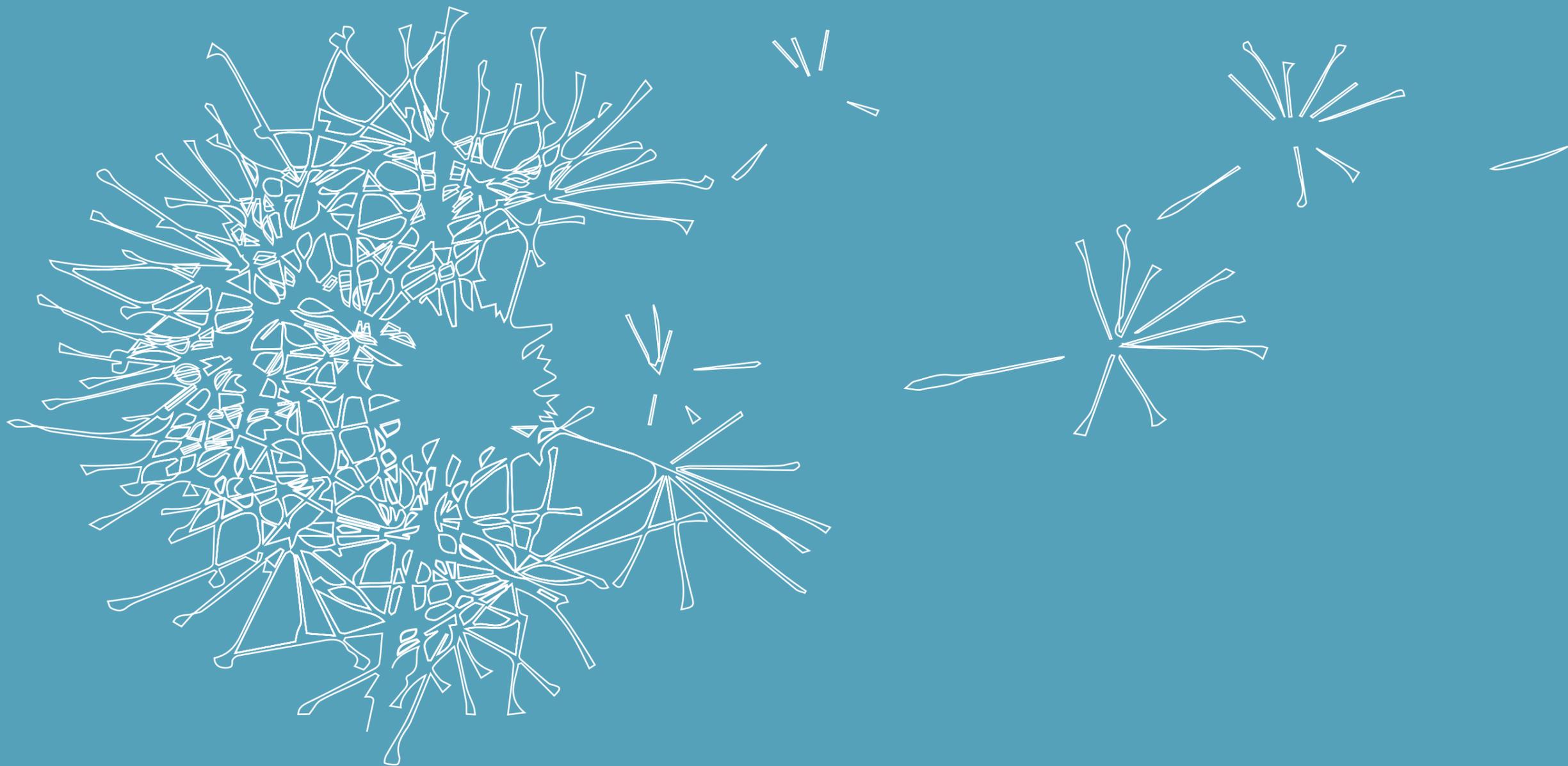
PIÈCES LIEES AUX CONSTRUCTIONS:

PA18. PLAN MASSE DES CONSTRUCTIONS	page 41
PA19. PLANS, COUPES, FAÇADES ET TOITURES	page 42
01. La réhabilitation du auvent et du quai SNCF > cf: PJ03.1	
02. Le local technique > cf: PJ03.2	
03. La concession: Buvette / Bibliothèque > cf: PJ03.3	
04. Le local gardien > cf: PJ03.4	
PA20. COUPES DE PROJET SUR LES CONSTRUCTIONS > cf: PJ04	page 50
PA28-1 ATTESTATION RÉGLEMENTATION THERMIQUE > cf: PJ05	page 51
PA51. NOTICE ACCESSIBILITÉ > cf: PJ06	page 52
PA52. NOTICE SÉCURITÉ > cf: PJ07	page 55

LISTE DES PIÈCES JOINTES :

- > PJ01. Composition d'ensemble: Plan et coupes projet au 1/200
- > PJ02. Etude d'impacte - Rapport Final
- > PJ03. Plans des constructions au 1/100 et 1/200
- > PJ04. Coupes de projet sur les constructions au 1/200
- > PJ05. Attestation réglementation thermique
- > PJ06. Notice et plans d'accessibilité
- > PJ07. Notice sécurité

SOMMAIRE



PERMIS D'AMÉNAGER
PRÉSENTATION GLOBALE DU PROJET

CONTEXTE DE PROJET ET ENJEUX URBAINS

• LE SITE PARIS NORD EST ELARGI ET LA ZAC CHAPELLE-CHARBON

En 2002, Paris a engagé le Grand projet de renouvellement urbain (GPRU) Paris Nord Est pour développer le territoire situé à la limite de Paris, Saint-Denis, Aubervilliers et Pantin, caractérisé par une faible densité d'habitation et isolé par des infrastructures de transport parfois obsolètes. En 2013, ce territoire de projet a été élargi pour intégrer l'ensemble des quartiers jouxtant les faisceaux ferrés du Nord et de l'Est et concernés par la mutation des grandes zones logistiques et de services du nord parisien.

LE PNEE:

Le projet d'aménagement Chapelle Charbon s'inscrit au sein de ce secteur Paris Nord Est élargi (PNEE). Le plan guide stratégique élaboré pour ce territoire élargi fixe des grandes orientations à l'horizon des trente prochaines années pour « désenclaver ce « morceau de ville » et favoriser son développement urbain et économique, tout en préservant sa cohésion sociale» (Ville de Paris, 2015)

Le secteur Chapelle Charbon est identifié dans le plan guide du projet Paris Nord Est élargi comme « poumon vert » du territoire et fait partie des réserves foncières mobilisables pour le développement de programmes de logements. La création de liaisons vertes et piétonnes fait partie des orientations déclinées pour l'opération (liaisons est-ouest et nordsud).

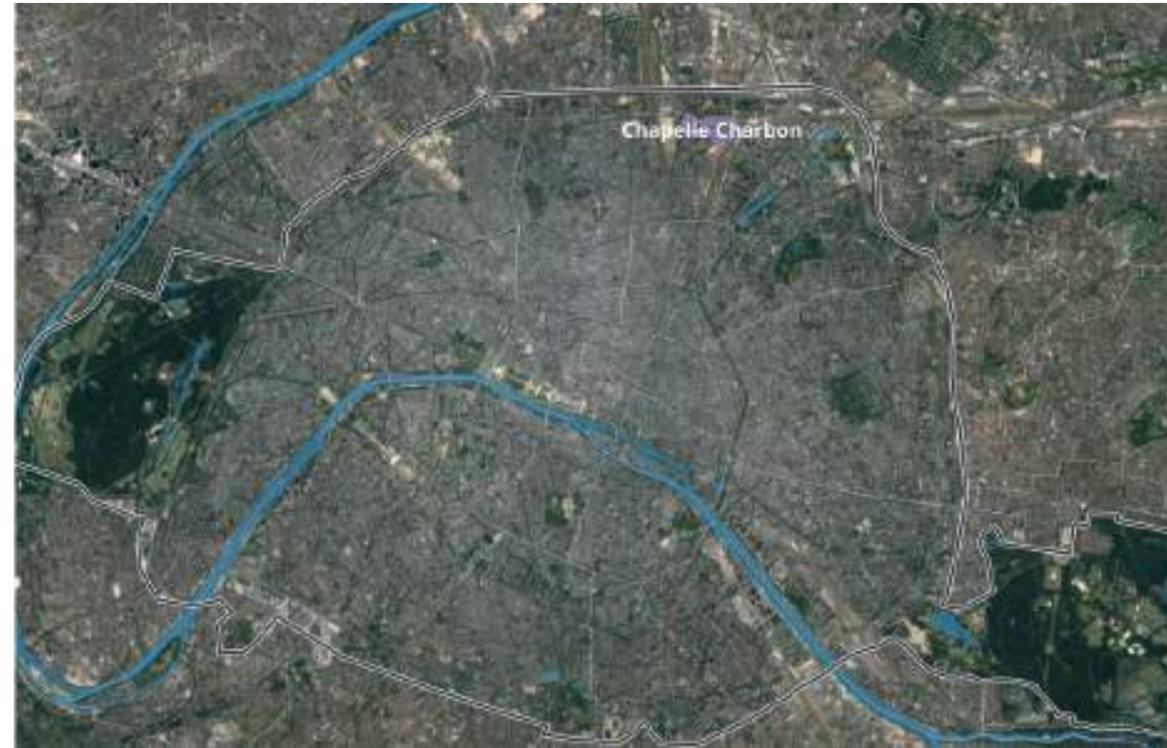
LA ZAC:

Le secteur Chapelle-Charbon fait l'objet de la création de la ZAC Chapelle Charbon, par délibération de la Ville de Paris en septembre 2017. La ZAC s'étend sur une superficie de 14,7 ha entre la porte de la Chapelle et la Porte d'Aubervilliers (Paris 18ème arr.). L'aménageur est Paris Batignolle Aménagement (PBA). La programmation comprend Logements, groupe scolaire, bureaux, activités, commerces, parc et espaces publics. Le calendrier se divise en 2 phases (Phase 1 à l'horizon 2022, phase 2 à l'horizon 2027), la première opération consiste à la création du Parc de la Chapelle Charbon, lui même divisé en 3 phases (voir schémas ci-après), en co-activité avec la création du Charles de Gaulle Express (CDG)

LE PARC DE LA CHAPELLE CHARBON:

A l'écart de la ville mais au cœur des enjeux de continuités paysagères, naturelles et usagères entre la ville de Paris et son territoire, le parc Chapelle Charbon possède par son étendue, ses conditions et ses connexions, de grandes qualités et une grande capacité à répondre aux enjeux territoriaux liés à sa situation.

Ainsi cette échelle territoriale qui définit les premières responsabilités et conditions du projet du parc, est stratégique pour dépasser les entraves existantes et garantir ainsi la recombinaison de ces territoires urbains disjoints. Elle est responsable aussi de la durabilité de la ville, ainsi que de l'invention et de la promotion de nouveaux fonctionnements et usages harmonieux et confortables pour les habitants de ce territoire dispersé et de ses quartiers isolés.



Source : Etude d'impact PBA / PNEE Agence François Lecercq

>> LOCALISATION DU SECTEUR CHAPELLE CHARBON: PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT ENTRE LA PORTE DE LA CHAPELLE ET LA PORTE D'AUBERVILLIERS



Source : Etude d'impact PBA / PNEE Agence François Lecercq

>> LES PROJETS EN COURS AUTOUR DU SECTEUR CHAPELLE CHARBON, UN QUARTIER EN MUTATION

>> **LE PARC DE LA CHAPELLE CHARBON À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE:
AU COEUR D'UN PLAN GUIDE POUR LE PROJET DE MUTATION DU SECTEUR PARIS NORD EST ELARGI**

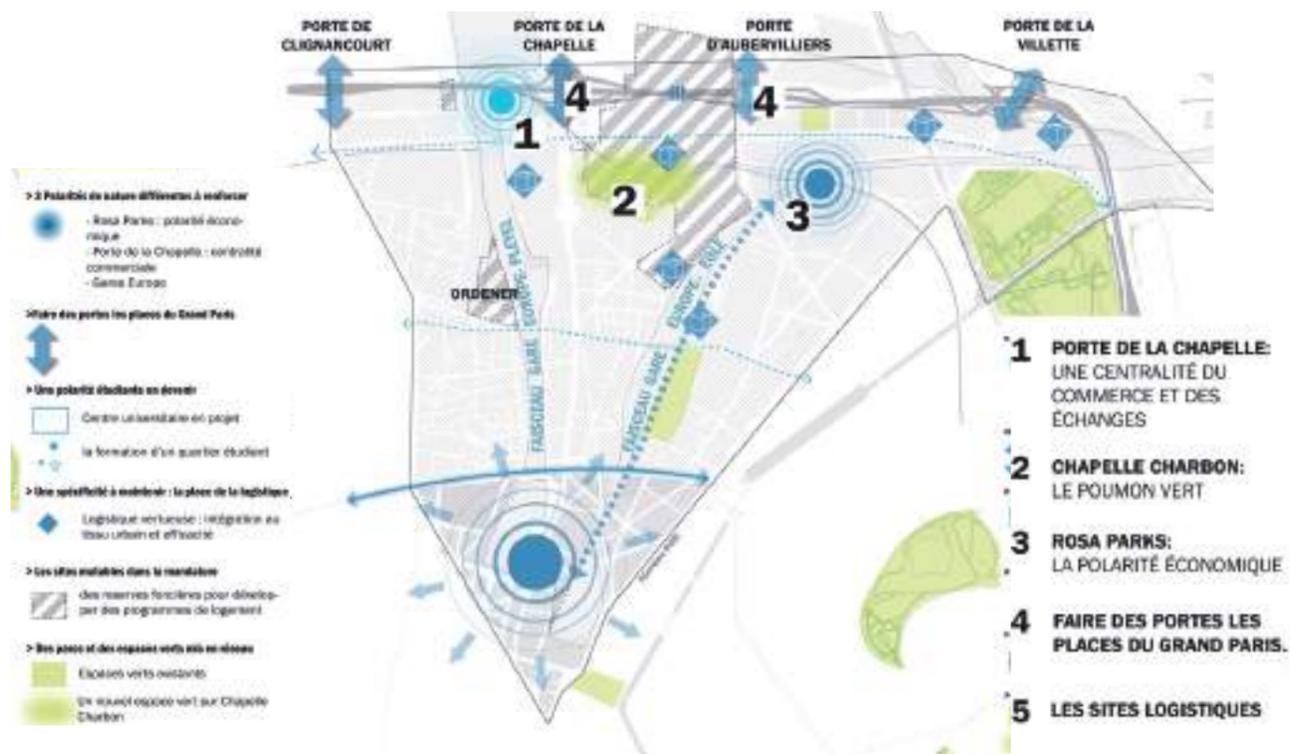


Source : PNEE Agence François Lecercq

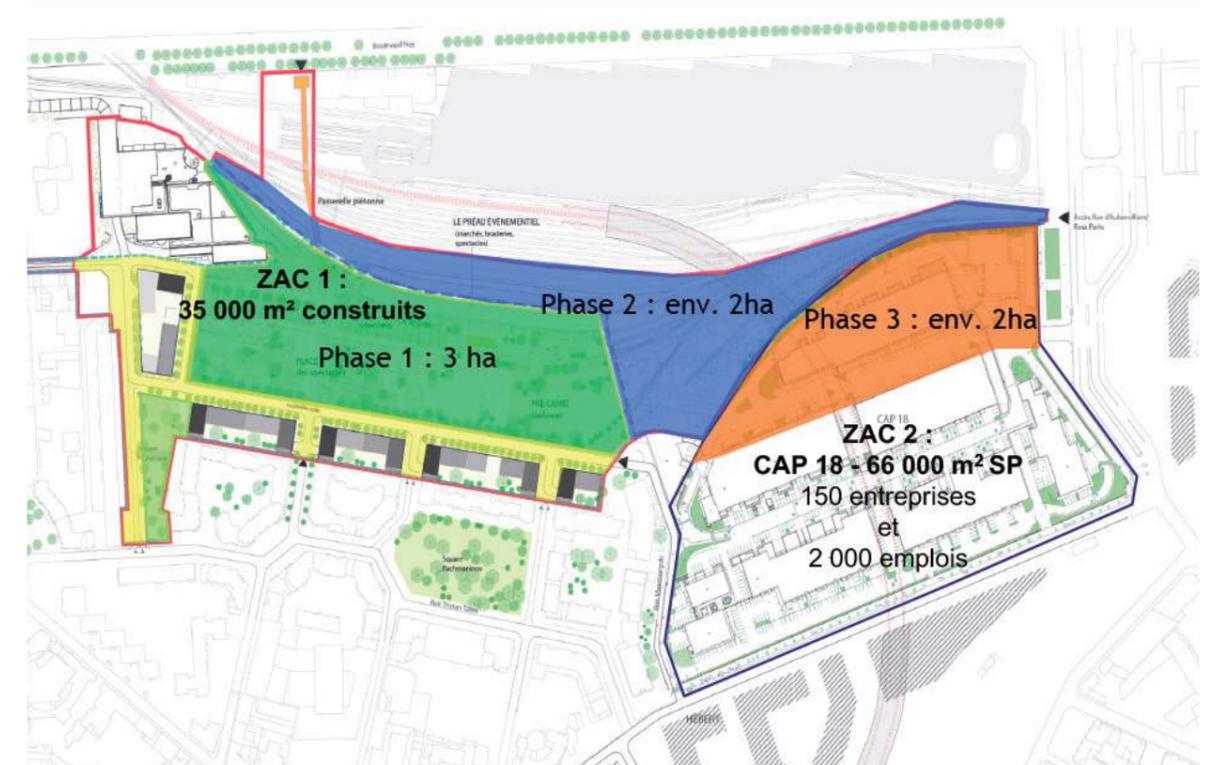
>> **LES DIFFÉRENTES PHASES DE LA ZAC ET DU PARC DE LA CHAPELLE CHARBON**



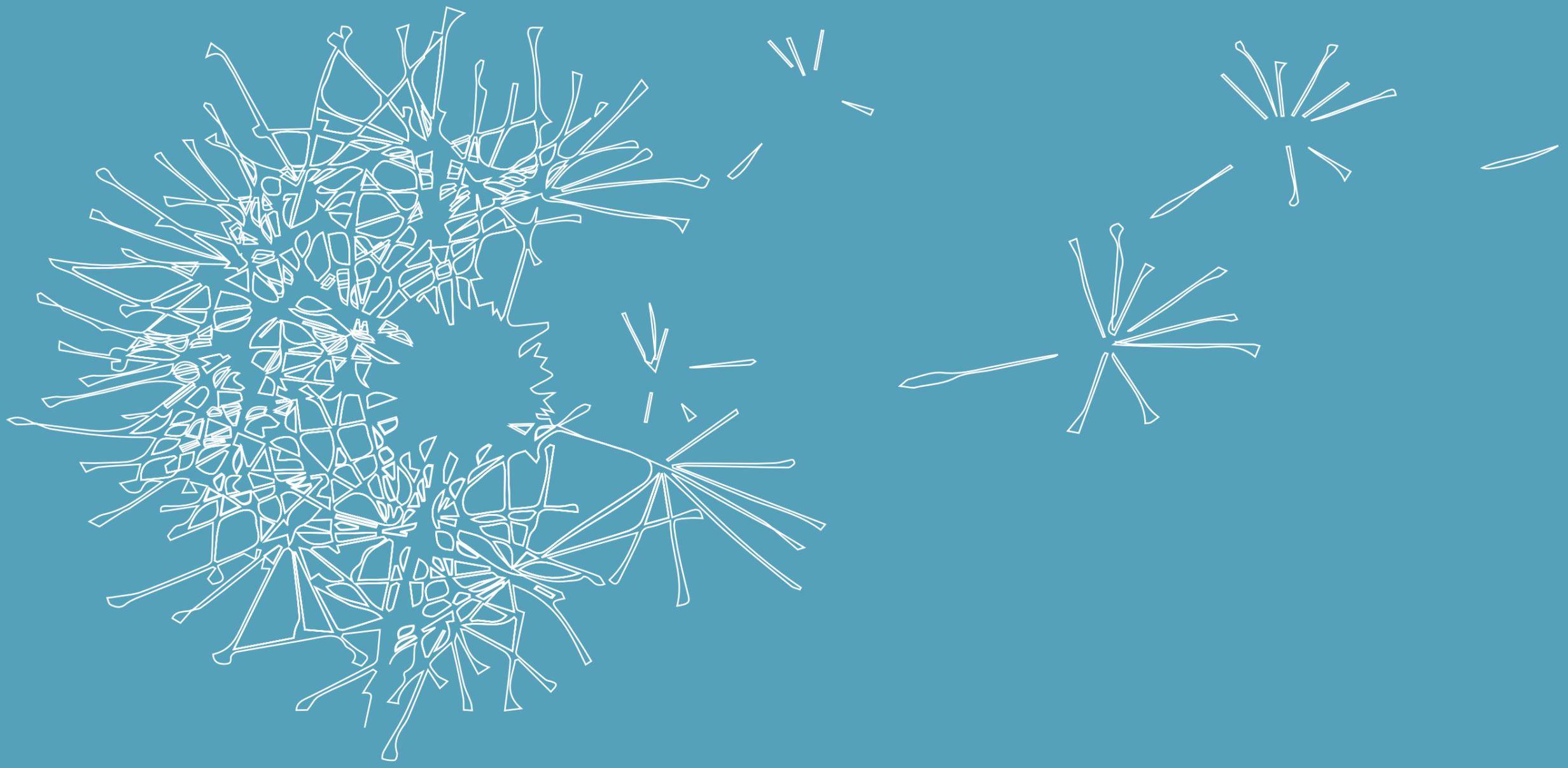
Source : Étude d'impact PBA / PNEE Agence François Lecercq



Source : PNEE Agence François Lecercq



Source : Présentation réunion publique / DEVE



PERMIS D'AMÉNAGER
PIÈCES OBLIGATOIRES/SELON NATURE DU PROJET

PA1. SITUATION

• SITUATION ET CONTEXTE DE LA PARCELLE DU PARC CHAPPELLE-CHARBON

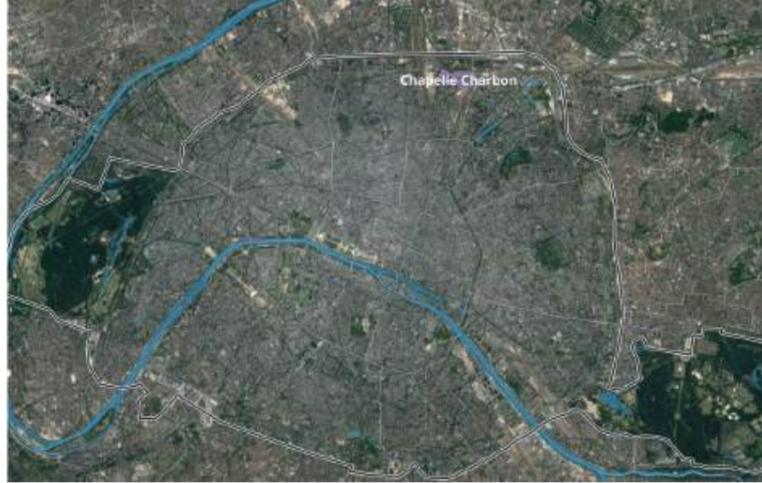
La situation géographique du secteur de Chapelle Charbon, entre les faisceaux ferrés de la Gare du Nord et la Gare de l'Est et le périphérique, lui confère un caractère particulier. Ancien carreau des mines du Nord et du Pas-de-Calais, il est devenu, aujourd'hui, un lieu incertain, un grand vide déconnecté de son contexte où les seules transitions entre les infrastructures et l'espace public sont les linéaires de clôtures qui les entourent.

Il est néanmoins au coeur du territoire en profonde mutation du nord est parisien, proche de nouveaux lieux emblématiques de la capitale. Il apparaît comme un vide fertile capable de croiser les infrastructures, réconcilier les échelles, recomposer les morceaux d'un tissu urbain souvent en tension.

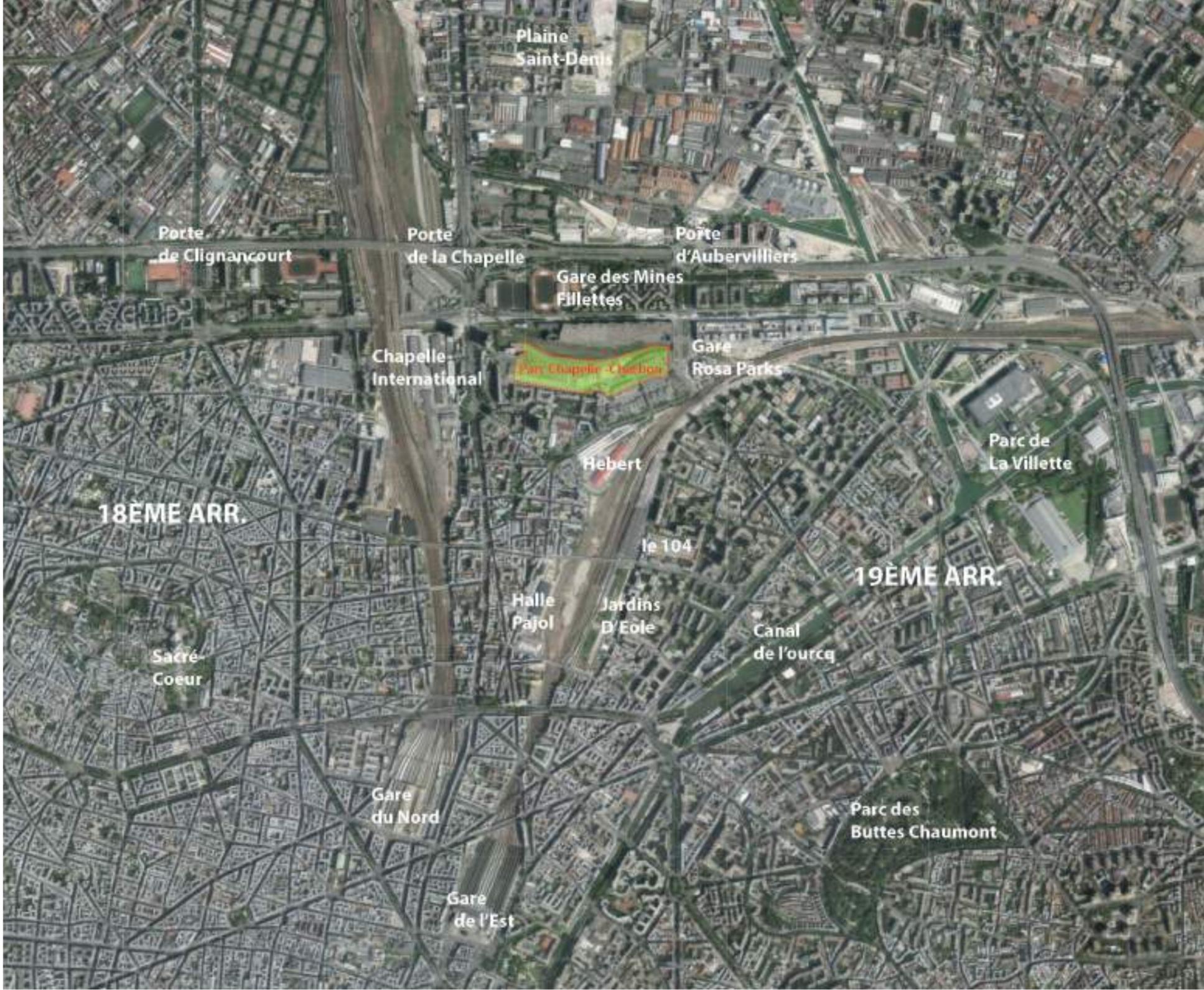
Depuis la porte d'Aubervilliers et le nouveau quartier représentatif du Grand Paris « Rosa Parks » sur lesquels il ouvre largement à l'Est, le site prend appui sur le réseau ferré qui le borde au nord et s'étend sans rupture jusqu'à la Porte de la Chapelle sur laquelle il pourrait s'ouvrir un jour. Le parc a aussi le potentiel d'un fort ancrage vers le nord, avec le projet de renouvellement territorial ambitieux de la Plaine Saint Denis. En particulier par la composition de continuités effectives avec la promenade plantée du Président Wilson, jusqu'au Stade de France avec l'occasion des jeux olympiques.

Aujourd'hui le site se présente comme une faille entre deux fortes lisères bâties: l'immense façade des entrepôts Ney au Nord et les pignons aveugles du quartier inachevé d'Evangile. Cette dimension très urbaine est une singularité porteuse d'identité et de références pour le projet. Dans le même temps sa situation au croisement de grandes infrastructures de transport (d'hier et d'aujourd'hui) permet de dialoguer avec les lointains.

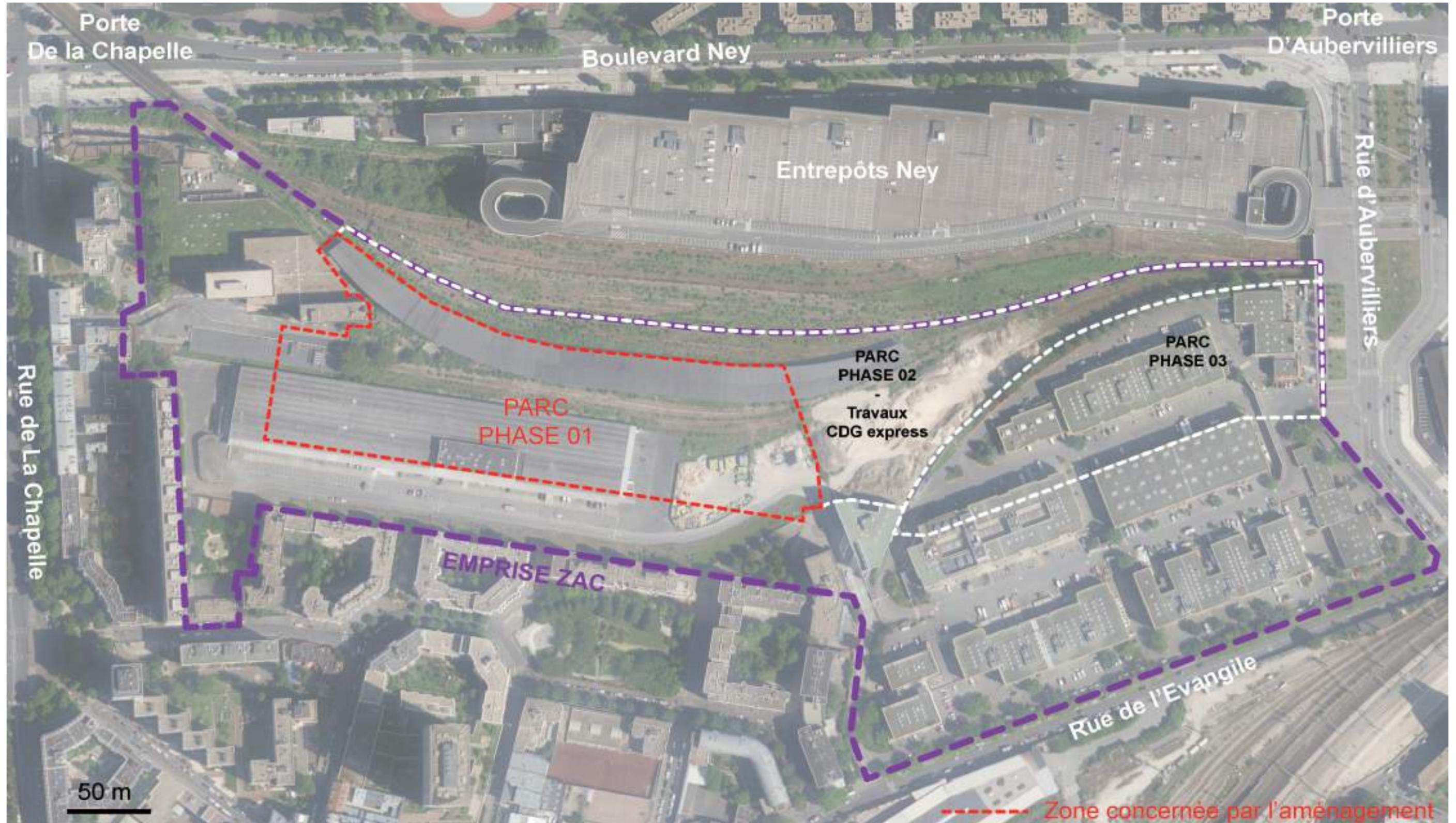
>> LE SECTEUR CHAPPELLE CHARBON, A LA LISIÈRE DES 18ÈME ET 19ÈME ARR. PARISIENS



>> LE SECTEUR CHAPPELLE CHARBON SE SITUE AU NORD DU 18ÈME ARRondissement PARISIEN ENTRE LA PORTE DE LA CHAPPELLE ET LA PORTE D'AUBERVILLIERS



>> LOCALISATION DE LA PHASE 01 DU PARC AU SEIN DE L'EMPRISE DE LA ZAC CHAPELLE-CHARBON



• ETAT ACTUEL, INTENTIONS GENERALES ET PROJET D'ENSEMBLE

LA PHASE 01 ET L'ETAT ACTUEL DU SITE:

La phase 01 du Parc de la Chapelle- Charbon sera le premier acte de transformation de la ZAC. Sa réalisation est prévu en amont des nouvelles constructions.

A terme le parc s'étendra depuis la phase 01 jusqu'à la porte d'Aubervilliers.

Le terrain de la phase 01, actuellement propriété de la SNCF, est constitué d'une partie des Halles Sernam (qui accueille le Five) et Bensimon, du quai et auvent de l'ancien tri postal, d'une zone de parking en enrobé et d'une friche ferroviaire avec rails et ballast.

Les phases 02 et 03 du parc seront dans un premier temps utilisées pour accéder au chantier du CDG-Express qui passera sous l'emprise de la ZAC et entre le parc et les entrepôts Ney.

Les clôtures provisoires Nord et Est du parc constitueront la limite de ce futur chantier.

Avant de céder une première partie du site à l'aménageur de la ZAC (PBA), la SNCF réalisera des travaux préparatoires de dépose de l'ensemble de ses équipements (rails, ballast, caténaires ... etc), à l'exception du quai et de l'auvent (sauf pour l'extrémité Est, hors phase 01). De même, avant de céder la parcelle à aménager à la Ville de Paris, maître d'ouvrage du parc, l'aménageur (PBA) réalisera les travaux de démolitions (Halles Sernam et Bensimon et sols), de dépollution et d'une partie des remblaiements du site.

LA PHASE 01 S'INSCRIT DANS UN PROJET D'ENSEMBLE:

Enclavé entre deux fortes lisières bâties (quartier Evangile et la barre Geodis-Entrepôts Ney), le futur parc peut cependant s'appuyer sur une dimension Est/Ouest significative pour chercher à valoriser des profondeurs de champs offertes et des paysages avec lesquels il compose à la bonne échelle au delà de son emprise.

Ainsi de part leur positionnement, les deux éléments construits conservés, le quai/auvent et le mur de soutènement (à la limite entre les phases 02 et 03) permettent, au delà de leur valeur patrimoniale, de construire une figure dynamique et harmonieuse, à l'échelle du site qui affirme l'ouverture et l'ancrage du parc dans la ville. Ils peuvent être à la fois supports d'usages, d'activité, de proximités transversales et porteurs de cheminements longs, de lointains, d'horizon, d'un panorama ouvert sur le ciel. La barre Géodis pour sa continuité est/ouest et le quartier Evangile pour ses possibilités de perméabilités s'associent alors naturellement et de manière féconde selon ce schéma, ce qui revalorisera leur condition urbaine et par association leur situation dans la ville.

L'enjeu principal du projet se joue autour de la réconciliation des échelles, c'est un point de rencontre fertile entre le Grand et le Petit Paris, un parc illimité, garant d'horizon, de campagne, de nature et un parc habité et partagé facteur d'usages et d'activités.

>> ETAT ACTUEL DU SITE



>> PLAN MASSE DU PROJET D'ENSEMBLE DU PARC PHASE 01 À 03 ET LIMITE DE LA ZAC CHJAPELLE-CHARBON (LES CONSTRUCTIONS DU PROJET ZAC SONT INDICATIVES)



• AMBIANCES PAYSAGÈRES, MILIEUX ET PLANTATIONS DU PROJET

Majoritairement artificialisé et profondément dénaturé, le site du parc Chapelle Charbon doit se concentrer d'abord par son projet, sur la restauration d'un territoire naturel dans la ville et la composition d'un nouveau paysage résolument naturel et sans artifice. Prioritairement ce projet doit être capable de recomposer l'écosystème urbain malmené dans lequel il s'inscrit et d'importer dans la ville des images du territoire francilien auquel elle appartient, mais dont elle est privée et avec lequel elle peut reprendre contact à l'occasion de ce projet. C'est donc sur le développement de la restauration d'un archipel d'espaces naturels recomposés dans la ville et connectés par les réseaux et infrastructures qui les séparent et dont ils recyclent progressivement les emprises que doit se concentrer le projet.

Cette fonction prioritaire du parc est étroitement liée au démontage des infrastructures imperméables inutiles et au recyclage possible de leurs matériaux, ainsi qu'à la restauration de sols fertiles et compatibles avec sa fréquentation, ses usages et avec le développement d'agriculture urbaine et de jardins potagers. Elle est profondément dépendante également de la valorisation des eaux pluviales du parc et de la ville riveraine, dont la ressource est indispensable à son projet. Elle est enfin conditionnée à la mise en place de milieux diversifiés et équilibrés, capables de trouver ensemble les conditions nécessaires à leur maintien spontané et de limiter la gestion du parc, à la maîtrise de conditions compatibles avec l'accueil et la fréquentation du public.

Les enjeux naturels imposent de considérer le parc non pas comme une pièce fermée savamment composée pour elle-même, mais comme un morceau de territoire naturel et cultivé inventé par et pour le territoire dans lequel il s'inscrit et connecté avec et au service de l'ensemble de la ville et de ses habitants.

Inspiré à la fois de la dynamique du rail et de l'étendu du panorama offert à la vue, le parc s'impose comme un paysage. Ainsi naturel et cultivé, libre et ouvert, accessible et appropriable ce nouveau paysage de la Chapelle Charbon doit s'imposer comme « l'évidence d'un paysage de campagne ».

Responsable aussi d'accueillir l'ensemble des attentes légitimes des urbains et des riverains en matière de nature et d'usage de la nature en ville, ce paysage doit affirmer le caractère libre, ouvert et accessible de son territoire. Ainsi au delà de l'accueil de l'ensemble des fonctions et usages prévus au programme dans un cadre de vie harmonieux et confortable, le Parc saura inspirer et promouvoir concrètement de nouveaux modes de vie quotidiens pour ses usagers et habitants riverains.

>> UNE CAMPAGNE QUI ASSUME RÉSOLUMENT SA DIMENSION NATURELLE ET CULTIVÉE ET DÉVELOPPE L'ENSEMBLE DES FONCTIONS, ET RESSOURCES, NÉCESSAIRES À LA RESTAURATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DE LA VILLE



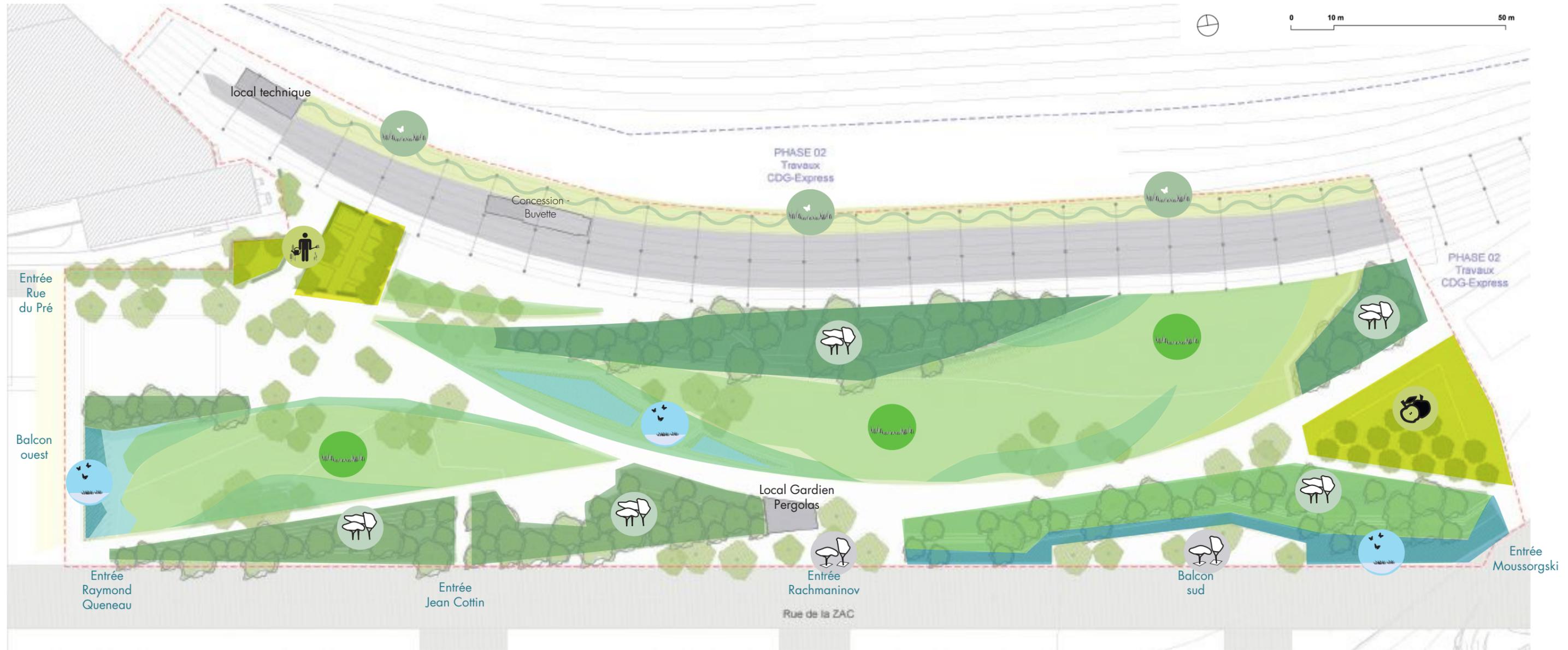
>> UNE CAMPAGNE QUI DÉVELOPPE ENFIN UNE DIVERSITÉ D'ÉCHELLES ET DE PROXIMITÉS, PROPICES À L'ACCUEIL DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS ET USAGES RÉVERSIBLES ET CHANGEANTS, GARANTS DE L'APPROPRIATION QUOTIDIENNE EFFECTIVE DU PARC, PAR SES USAGERS ET LES HABITANTS DES QUARTIERS RIVERAINS



>> UNE CAMPAGNE QUI MET EN SCÈNE EXPLICITEMENT SA VOCATION DE TERRITOIRE OUVERT ET PARCOURU PAR DES PROMENADES DÉPAYSANTES ET DES PARCOURS ANCRÉS DANS LES CONTINUITÉS URBAINES QUOTIDIENNES



>> CARTOGRAPHIE DES AMBIANCES ET MILIEUX PAYSAGERS DE LA PHASE 01 DU PARC



- 

Les Parvis
- 

Les pelouses et prairies
- 

La Friche
- 

Les Buttes
- 

Les zones fraîches et douves
- 

Le Verger et les Jardins Partagés



LES BUTTES

Les buttes plantées sont constituées d'un mélange de strates arborée, arbustive et herbacée qui offrent une diversité d'ambiances «forestières» et de «sous-bois».

Les densités végétales et la composition des mélanges offrent et préservent des vues et des profondeurs de champs qui constituent des proximités et composent une mise à distance du parc avec la ville.

Le choix des espèces valorisent une saisonnalité des paysages par des colorations automnales, des feuillages persistants etc...

Arbres : Acer campestre, Alnus cordata, Quercus ilex, Carpinus betulus, Quercus petraea, Pinus sylvestris etc...

Arbustes : Cornus mas, Corylus avellana, Ilex verticillata, Phyladelphus coronarius, Osmanthus burkwoodii, Viburnum tinus etc...

Herbacées : Anemone sylvestris, Angelica sylvestris, Helleborus foetidus, Carex pendula, Festuca ovina, Luzula sylvatica etc...



LES ZONES FRAICHES

Installées dans les points «bas» du Parc les zones fraîches constituent des milieux riches et biodivers. La présence de l'eau n'étant pas permanente, le choix de la gamme végétale doit permettre de supporter la variabilité saisonnière du milieu de sec à humide.

La gamme végétale diversifiée en strate, type et forme compose un paysage «naturel» et principalement indigène.

Même si elles sont principalement constituées de strates basses (arbustive et herbacée) ces zones fraîches sont ponctuellement plantées d'arbres.

Arbres : Alnus glutinosa, Fraxinus excelsior, Populus tremula, Prunus avium, Salix alba etc...

Arbustes : Cornus sanguinea, Hippophae rhamnoides, Salix alba Salix cinerea, Salix purpurea, Phyllirea vilmoriana etc...

Herbacées : Butomus umbellatus, Epilobium parviflorum, Iris pseudacorus, Lythrum salicaria, Mentha aquatica, Carex acuta, Juncus effusus, Phalaris arundinacea etc...



LES PELOUSES ET LES PRAIRIES

Les pelouses et les prairies constituent les lieux de vie du Parc, elles doivent à la fois supporter des fréquentations importantes tout en préservant des zones «protégées» propices au développement de la biodiversité du site. Le projet prévoit ainsi des zones de Pelouses dont l'entretien plus régulier permet des usages «urbains» et fréquents et des zones de Prairies plus préservées et naturelles propices à la flore et à la faune.

Les mélanges sont composés essentiellement d'essences à caractères naturels dans une répartition équilibrée selon les milieux entre graminées et vivaces.

Graminées : Festuca ovina, Poa trivialis Agrostis capillaris, Dactylis glomerata etc...

Vivaces : Bellis perennis, Veronica chamaedrys, Viloa odorata, Prunella vulgaris, Achillea millefolium, Leucanthemum vulgare, Knautia arvensis...





LA FRICHE

La création de cette zone au Nord du Quai constitue la première étape de la «reconstitution» envisagée à terme (phase 2) d'une vaste zone de friche «ferroviaire» de type thermophile. Le projet aura à coeur de reconstituer ce paysage qui est actuellement présent sur une partie du site car il est riche et essentiel au développement d'une certaine faune et flore rare en IdF.

Le choix des espèces est essentiellement issu des observations et des collectes qui ont eu lieu sur le site.

Herbacées : Carduus tenuiflorus, Geranium lucidum, Linaria repens, Tragopogon dubius, Vicia angustifolia, Anisantha diandra, Medicago minima, Galium parisiense, Teucrium botrys, Ononis spinosa subsp. maritima etc...

Arbustes : Hippophae rhamnoides subsp. rhamnoides, Viburnum lantana, Rosa canina, Rhamnus cathartica, Prunus spinosa, Prunus mahaleb etc...



LES PARVIS

Les Parvis constituent les entrées avancées du Parc sur la Ville, ils composent des zones de diffusion et d'exportation de l'image du Parc dans le quartier. Ce sont des lieux accueillant et ombragés dont l'image emblématique doit permettre de rapidement les identifier et les repérer dans la linéarité des voies urbaines qui bordent le Parc.

Largement ouverts et essentiellement minéral afin de permettre l'accueil du public ils sont ombragés de bosquets de grands arbres au feuillage principalement persistant.

Arbres : Pinus sylvestris, Pinus nigra, Prunus avium etc...



LE VERGER ET LES JARDINS PARTAGÉS

Une zone de **jardins partagés** est aménagée à proximité du pôle «buvette- / agriculture-urbaine /ludothèque». Laissé à la gestion d'une association de quartier ce grand jardin «potager» est l'occasion de s'expérimenter au jardinage et à l'agriculture urbaine.

A l'Est du site un Verger d'une dizaine d'arbres ombrage la prairie fleurie sur laquelle il se trouve et offre au promeneur la possibilité d'une cueillette d'une grande diversité (pommes, poires, cerises, mirabelles etc...)

Verger : Diopyros kaka 'Muscat', Malus domestica 'Elstar', Malus pumila 'Jonagold', Prunus calleryana 'Conseiller à la Cour', Prunus cerasus 'Cœur de Pigeon', Prunus domestica 'Mirabelle de Nancy' etc...



• TRAITEMENT DES LIMITES, CLOTURES, ET ACCÈS

L'ensemble des matériaux et des équipements mis en œuvre dans le projet d'aménagement du Parc Chapelle Charbon répond aux exigences énoncées en matière de développement durable, tant par leur inscription dans le respect du site que par leur résistance et leur pérennité.

L'entrée principale du parc de la phase 01 est l'entrée Rachmaninov. Une fois les trois phases du parc réalisées, elle sera complétée par l'entrée Moussorgski et l'entrée rue d'Aubervilliers.

Cette porte du parc se distingue par un élargissement de la rue de la zac et une entrée équipée de pergolas d'accès et d'un grand portail coulissant. En cas d'événement particulier, l'entrée principal peut s'ouvrir sur toute la largeur.

Les entrées secondaires (Rue Du Pré et Rue R. Queneau) seront équipées de portails coulissants

Pour ce que nous appelons les entrées discrètes (Jean Cottin et Moussorgski, le temps de la phase 01) des portails classiques seront installés.

Afin d'ouvrir au mieux le parc dans la ville, les clôtures barreaudées (2.2m ht) sont discrètes, simples et contemporaines. Les entrées sont mises en scène par les vues profondes qu'elles offrent sur le parc, par les structures végétales qui les encadrent et par les éléments d'architecture et de mobilier qui les soulignent.

Les portails d'accès sont dans le même design que la clôture afin de garantir l'unicité du projet. Ils intègrent la signalétique type Ville de Paris.

La limite du parc sur la rue de la ZAC est constituée de deux sauts de loup et de deux buttes paysagères soutenues par un linéaire de mur de soutènement en béton lissé de 80 cm de haut et 80 cm de large.

Ce dispositif évite la pose de clôture et laisse une transparence entre parc et rue. Côté parc, ce mur de soutènement est habillé de gabions.

>> LE MURET BÉTON POUR UNE UNITÉ DE LIMITE



>> LE GARDE CORPS DU SAUT DE LAOUP BALOCN PERMET LA TRANSPARENCE



>> ILLUSTRATION DE PRINCIPE DE L'ENTRÉE SECONDAIRE RAYMOND QUENEAU



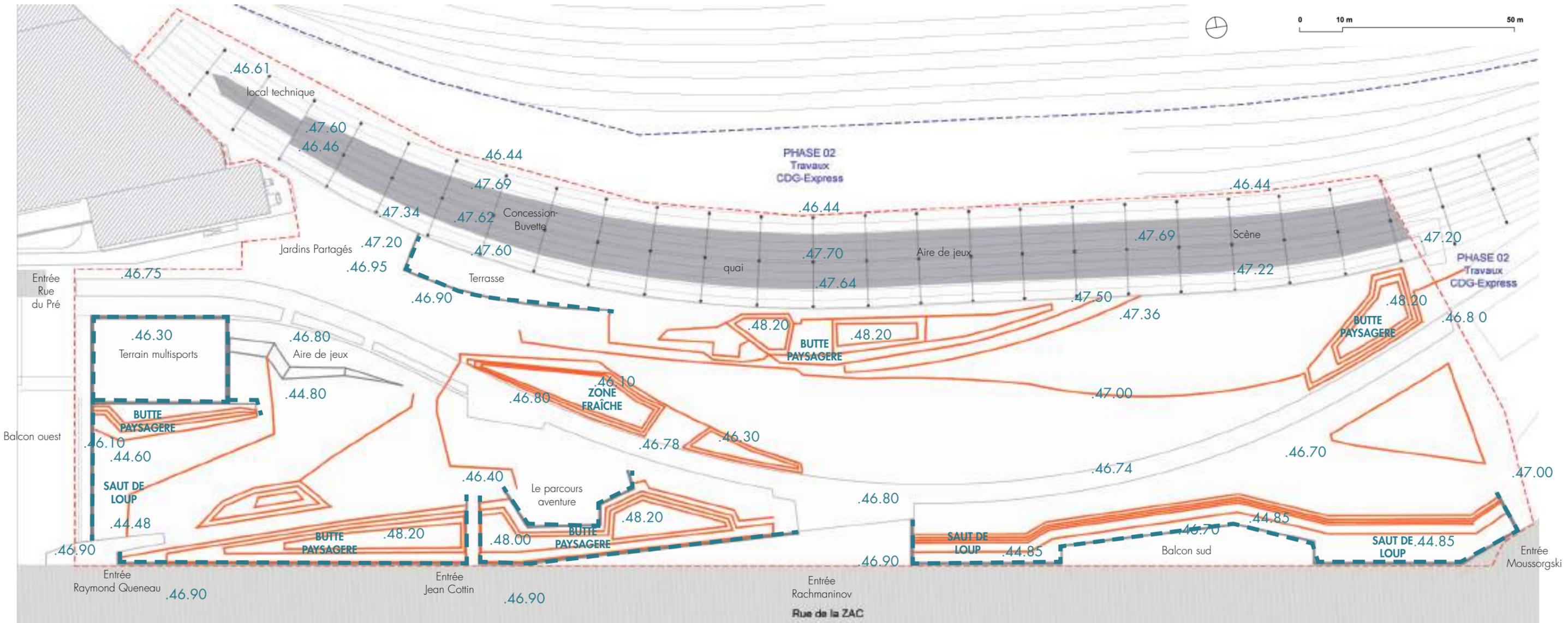
>> ILLUSTRATION DE PRINCIPE DE LA LIMITE ENTRE LA RUE DE LA ZAC ET LE PARC





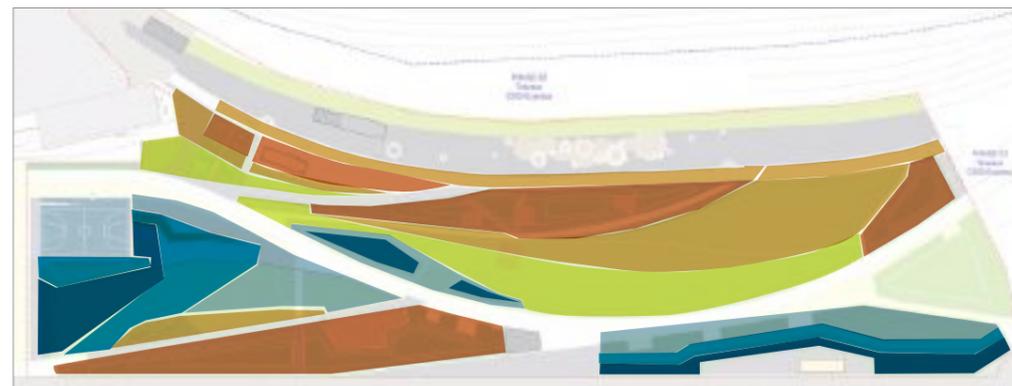
- | | | | | | |
|--|----------------------------|--|---------------------|--|---|
| | accès principal du parc | | butte paysagère | | clôture sur mesure et entrée de plein pied |
| | accès secondaires du parc | | saut de loup | | clôture et entrée mutualisée avec équipement |
| | entrées discrètes du parc | | saut de loup gradin | | clôture bardage bois |
| | accès gestionnaire du parc | | saut de loup balcon | | clôture provisoire en grille soudée - Interface chantier SNCF |

• TERRASSEMENTS ET NIVELLEMENTS DU PROJET



PRINCIPES RETENUS:

- >> Gestion des déblais remblais à l'échelle du parc
- >> Apport de terre végétale:
 - 30cm sur les prairies
 - 50 cm sur les buttes et les lisières plantées
 - 100 cm sur les jardins partagés
- >> Arbres et fosses de plantation:
 - 8m³ pour les arbres du verger
 - 10m³ pour les arbres moyens
 - 15m³ pour les grands arbres

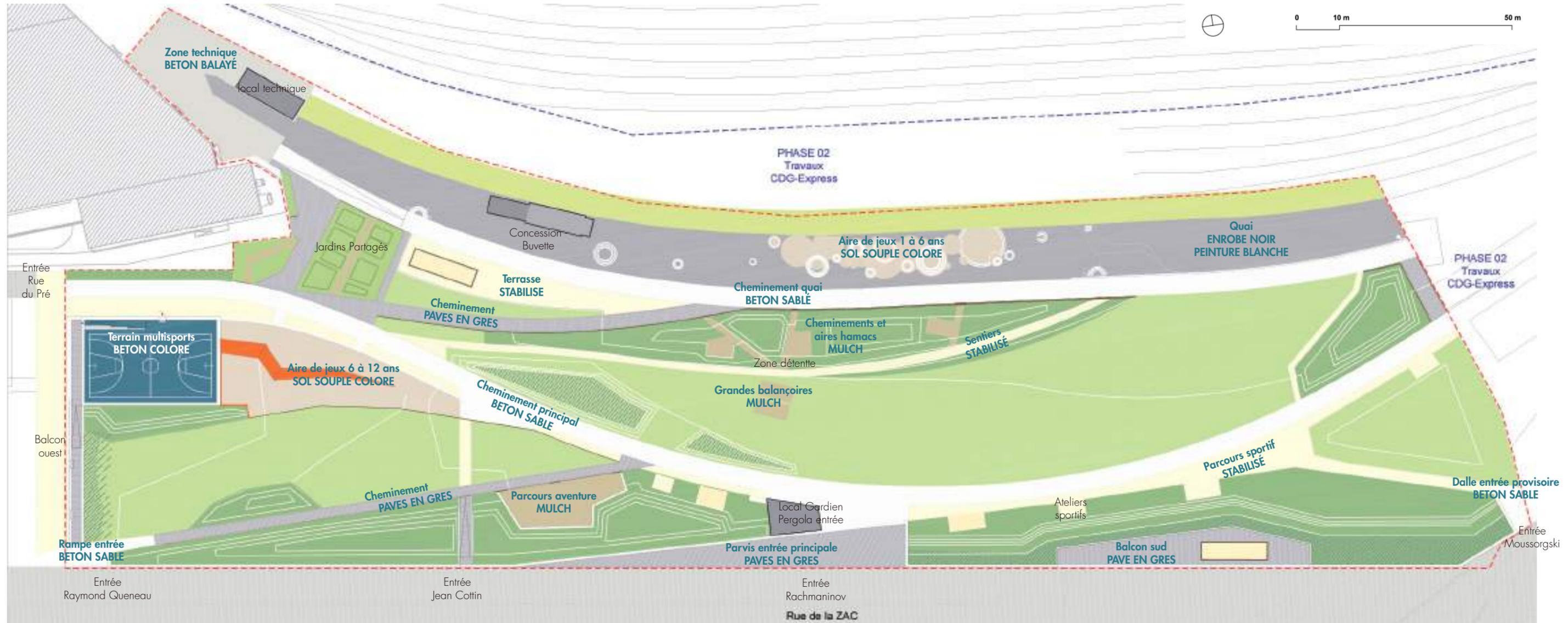


Vision schématique des remblais et déblais du projet

	Remblaiement de +1.00 à +1.30m		Terrain Naturel
	Remblaiement de +0.50 à +1.00m		principales courbes de niveaux
	Remblaiement de +0.10 à +0.50m		murs et muret
	Deblaiement de -1.00 à -2.00m		principales altimétries du projet
	Deblaiement de -0.50 à -1.00m		
	Deblaiement de -0.10 à -0.50m		

* les côtes de nivellement sont en NGF

• CHEMINEMENTS ET REVÊTEMENTS DES SOLS




BÉTON SABLÉ
Cheminements principaux,
* Les grandes allées du parc sont également carrossables



STABILISÉ
Allées, sentiers, terrasse piquenique et ateliers du parcours sportif



BÉTON BALAYÉ
Plateforme technique



PAVÉS EN GRÈS dit de «FONTAINEBLEAU»
Cheminements secondaires, Parvis et balcons sur voirie



BÉTON COLORE
Surface terrains multisports



ENROBÉ NOIR + motifs en peinture blanche
Quai



SOL SOUPLE COLORE
Aires de jeux, Ateliers sportifs avec hauteur de chute importante



MULCH
Sentiers de traverse, Zones détente, Grandes balançoires et Parcours aventure

• TRAITEMENT DES EAUX ET REJETS

La gestion des eaux pluviales par infiltration forcée sur ce secteur n'est pas possible tenant compte de la nature du sol en place (plan de zonage de la ville de Paris).

Conformément au règlement de la ville de Paris, le projet prévoit :

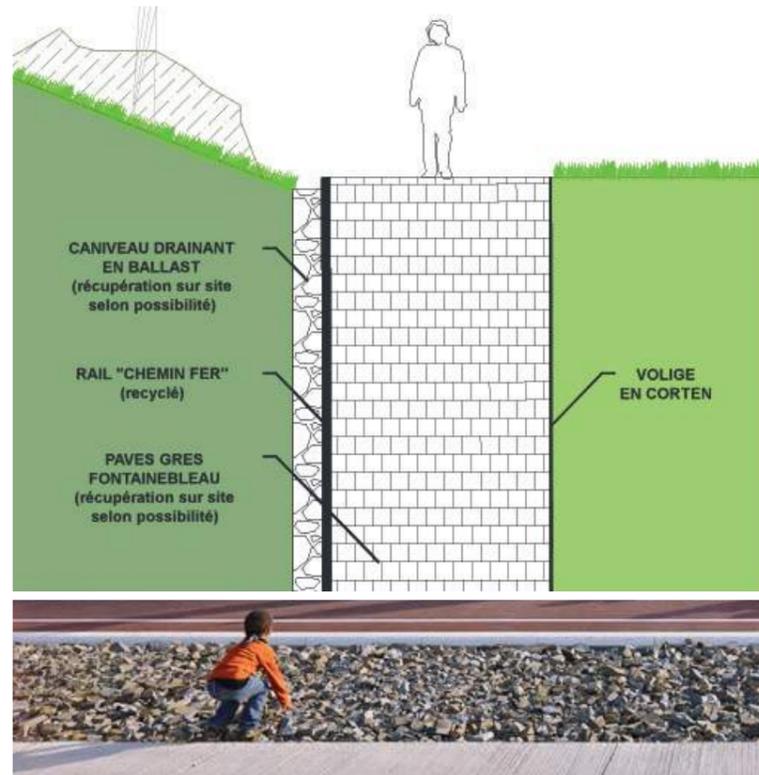
- L'écoulement des eaux de ruissellement des cheminements vers les espaces verts;
- La reprise des descentes d'eaux existantes de la halle au point le plus bas par une canalisation enterrée qui chemine vers le point bas du parc : les sauts de Loup, au pied des terrains de pétanque. La surface active des sauts de Loup permet de recueillir les eaux pluviales issues de la halle sans infiltration forcée.

La régulation se fera au moyen d'un régulateur de débit à effet vortex. Après régulation, le rejet sera raccordé au collecteur de la voie nouvelle.

La collecte des eaux du parc est l'occasion de développer des milieux frais qui offrent un spectacle attractif, qui diversifient les paysages du parc et renforcent la biodiversité urbaine.

>> CANIVEAU DRAINANT EN BALLAST

>> le long des allées qui longent les buttes du parc, un caniveau en ballast est installé. Il permet de réguler le surplus d'eau venant des buttes et d'assurer une belle finition/transition et une mise à distance entre ces buttes et les cheminements.



>> LES SAUTS DE LOUP

>> les sauts de loup composent des limites ouvertes sur le paysage qui permettent de qualifier à la fois le parc naturel et la rue de la ZAC qui le borde. Les berges sont densément plantées avec des arbres et des arbustes qui sont associés aux zones humides.

Les vivaces et graminées sont choisies afin de créer une image de luxuriance, colorée et changeante.

L'entretien de ces espaces sera assuré par des cheminements adaptés aux services gestionnaires afin qu'ils puissent accéder facilement à l'ensemble du périmètre des douves.

>> occasionnellement en eau, toujours < à 40 cm excédent rejeté dans le réseaux

>> plantations type helophytes et berges



>> LA ZONE FRAÎCHE

>> une zone fraîche dans les grandes prairies pour apporter un lieu plus calme de détente et de repos au coeur du parc. Cette déclivité toujours inférieure à 40 cm de profondeur permet à la fois de gérer le surplus d'eau lors de grosses pluies tout en développant d'autres couleurs, d'autres textures sur la grande prairie.

>> rarement en eau

>> plantations type helophytes



>> DIMENSIONNEMENT DE LA RÉCUPÉRATION DES EAUX

• Dimensionnement du bassin de retenue des eaux :

- Bassin versant n°1 :

Surface du quai : 3200m² - Coefficient de ruissellement : 1

- Bassin versant n°4 en partie (BV4a) :

Surface des cheminements collectés dans le bassin : 1260m² -

Coefficient de ruissellement : 0.9

Débit de fuite de 10ls/h pour une occurrence de 10ans

Besoin de rétention : 174m³

Le bassin a une capacité de rétention de 250m³.

• BV2 : Ecoulement vers les exutoires existants

• Dimensionnement de la surface active BV3 :

Surface de récupération : 3715m² (espaces verts)

Surface cheminements collectés : 2920m² - Coeff. Ruissellement : 0.9

Débit de fuite de 10ls/h pour une occurrence de 10ans

Besoin de rétention : 61m³

Les espaces verts ont une capacité d'infiltration de: 1x10⁻⁶ soit 3715x1x10⁻⁶ = 3.715l/s

La surface active permet une récupération de 80m³

• Dimensionnement de la surface active BV4 :

(BV4a: Cf. Dimensionnement du bassin)

Surface de récupération : 5727m² (espaces verts)

Surface cheminements collectés : 2900m² - Coeff. ruissellement : 0.9

Débit de fuite de 10ls/h pour une occurrence de 10ans

Besoin de rétention : 40m³

Les espaces verts ont une capacité d'infiltration de: 1x10⁻⁶ soit 5727x1x10⁻⁶ = 5.727l/s

La surface active permet une récupération de 125m³

• Dimensionnement de la surface active BV5 :

Surface de récupération : 1000m² (espaces verts)

Surface cheminements collectés : 760m² - Coeff. ruissellement : 0.9

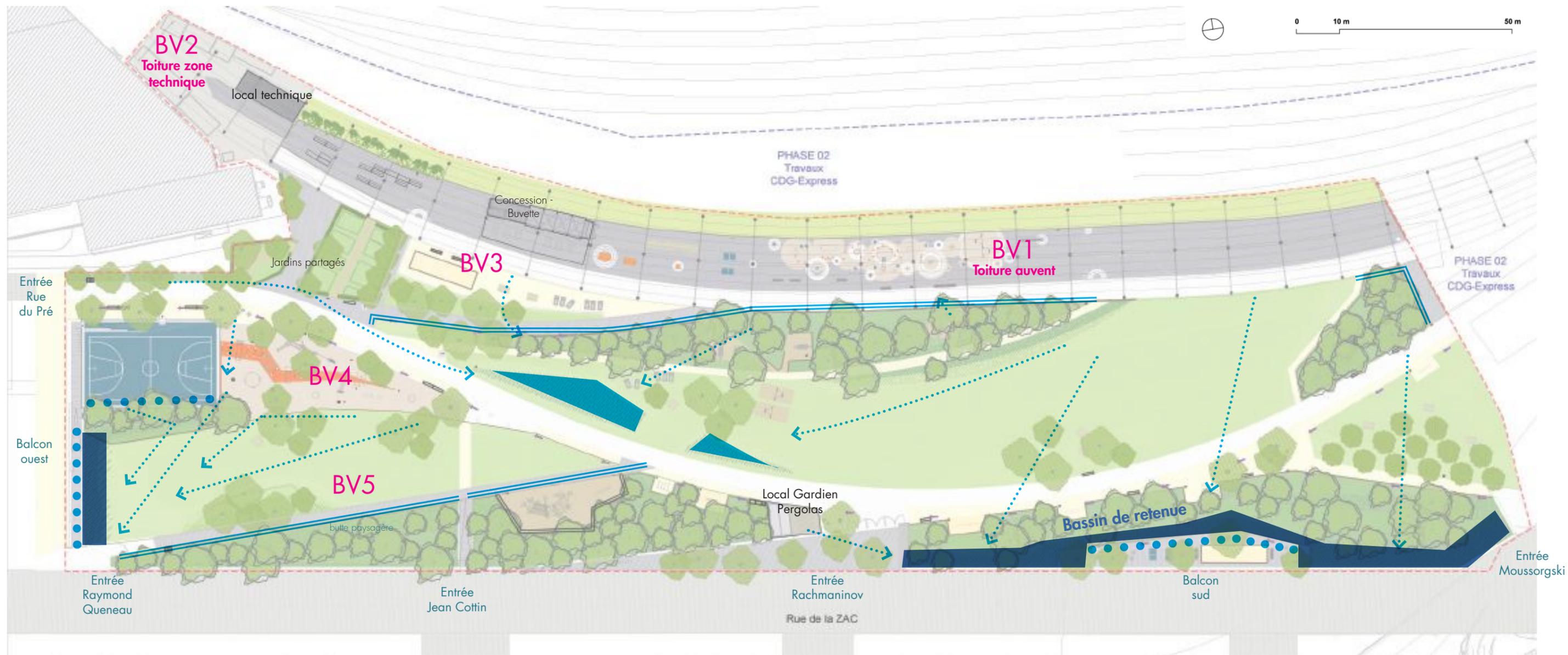
Débit de fuite de 10ls/h pour une occurrence de 10ans

Besoin de rétention : 12m³

Les espaces verts ont une capacité d'infiltration de 1x10⁻⁶ soit 1000x1x10⁻⁶ = 1.0l/s

La surface active permet une récupération de 25m³

NB: Le coefficient de perméabilité de la terre végétale sera à imposer dans le CCTP du LOT 2 ESPACES VERTS et à confirmer lors de la phase exécution.



- Evacuation par barbacanes vers le parc diam. 25
- Caniveau drainant en ballast
- Saut de loup: Zone fraîche à humide
- Prairie en zone fraîche

- BV1 Bassin versant
- cheminements des rejets

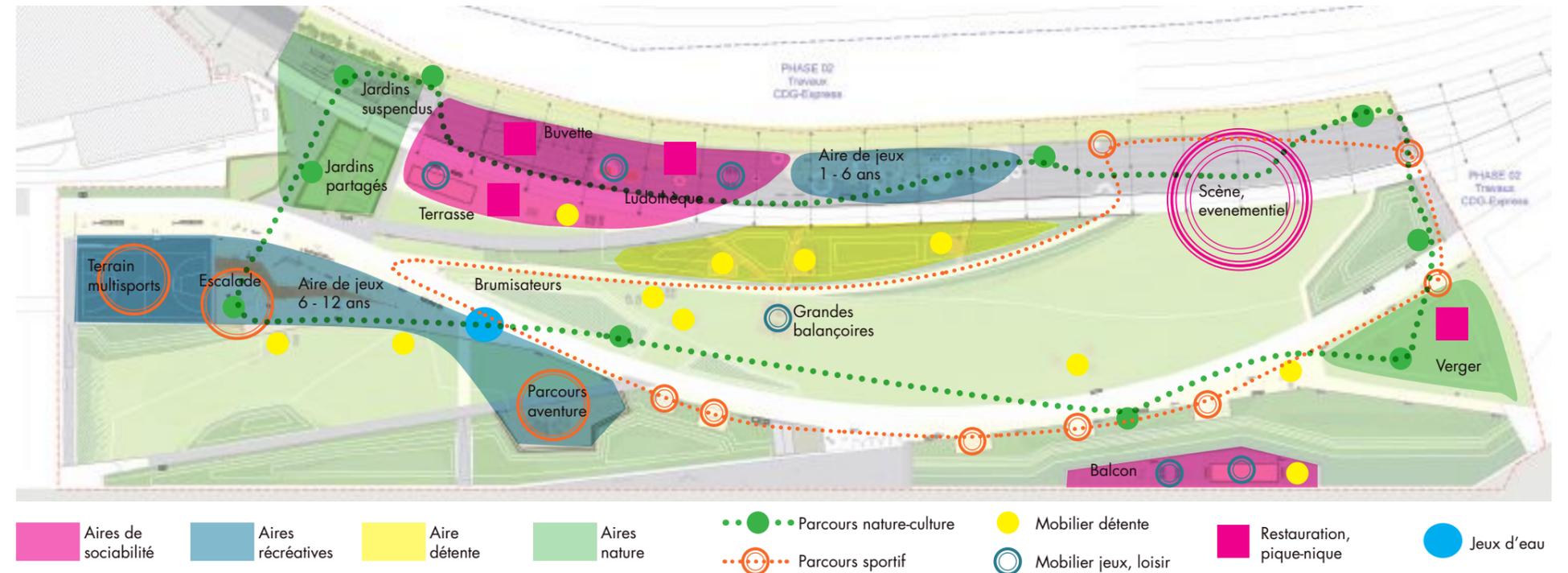
• LES USAGES, ACTIVITÉS, LIEUX DE VIE ET D'ANIMATION DU PARC

Ouvert sur la ville et dédié à la satisfaction des attentes de ses habitants et de ses usagers, le parc Chapelle Charbon accueille l'ensemble des usages nécessaires à sa meilleure appropriation. Cependant sa composition ne consiste pas en une juxtaposition d'emprises spécialisées et spécifiquement adaptées à chaque programme, mais propose une composition naturelle de pièces de nature et d'échelles diversifiées, adaptées à l'accueil et au partage des différentes fonctions et usages envisagés : récréation et sport, repos et promenade, agriculture et jardinage, évènements et spectacles, restauration et pique nique... Les lieux d'animations et d'activités se distribuent sur des aires en contact les unes avec les autres, proposent des parcours ou se recentrent sur des ponctualités plus intimes.

Cette volonté offre une image unitaire et naturelle à la bonne échelle et garantit une mixité des usages et un partage intergénérationnel du parc et préserve aussi la réversibilité de ses aménagements, ainsi que la capacité d'adaptation du parc à l'évolution à venir de ses programmes, sans cesse renouvelés et pour certains encore inconnus.

Le auvent de par sa position et sa mesure est le support principal de ces lieux de sociabilité. Il est un outil prodigieux à la capacité incroyable, il permet de distribuer et composer les usages en séquences successives sans les isoler les unes des autres. De par sa dimension il transforme même les usages en véritables paysages du parc.

>> SCHEMA D'IRGANISATION DES LIEUX D'ANIMATIONS ET USAGES DU PARC



>> VISUALISATION DES PRINCIPAUX LIEUX D'ANIMATION



Grande table, ludothèque



Jeux 6 - 12 ans



Parcours aventure



Quai - Événement de quartier



Jardins suspendus



Quai - Événement de quartier

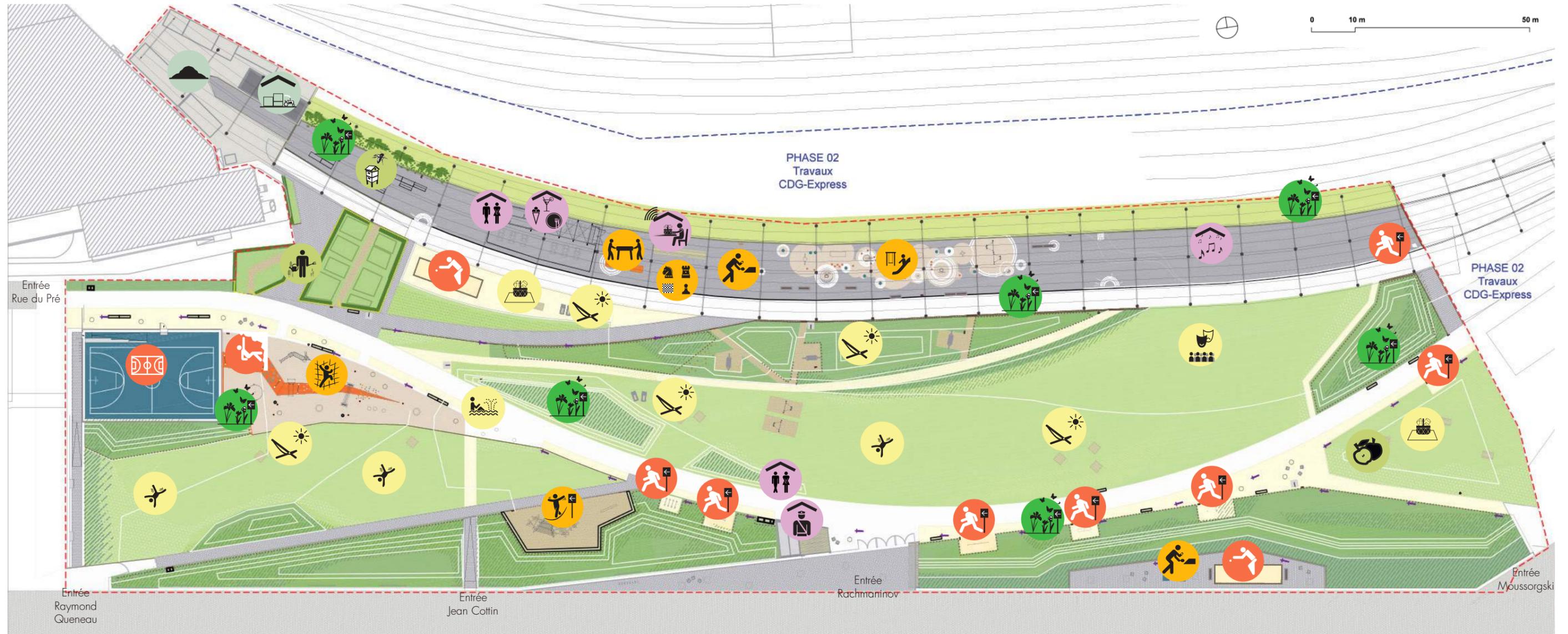


Parcours sportif



Hamacs, détente

>> DÉTAIL ET LOCALISATION DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS



AGRICULTURE

-  vergers
370 m²
-  hôtels insectes
-  jardins partagés
615 m²

CULTURE / NATURE

-  parcours de biodiversité et participatif
-  locaux matériel
100 m²
-  Aire technique
500 m²

SERVICES // ANIMATIONS

-  restauration
100 m²
-  La scène
50 m²
-  WC publics
-  local de surveillance
20 m²
-  la grande table
1 modules

JEUX

-  aire de jeux petits
1 - 6 ans
490 m²
-  aire de jeux grands
6 - 12 ans
560 m²
-  parcours aventure
≥ 11 ans
240 m²
-  jeux de sociétés et d'éveil: la ludothèque
4 modules
-  baby foot
2 modules
-  table de ping-pong
4 modules

RÉCRÉATIF

-  manifestation de plein air
2500 m²
-  pelouse active
3000 m²
-  jeux d'eau
-  espace pique nique
450 m²
-  espace de détente

SPORT

-  terrain multisport
600 m²
-  bloc d'escalade
200 m²
-  terrains de pétanque
180 m²
-  parcours sportif
300 ml

• LE MOBILIER ET LES AIRES DE JEUX

Le mobilier se base sur un style sobre et contemporain, en métal et bois, à la recherche d'une esthétique au croisement de l'atmosphère simple et naturelle voulue pour le site et son passé ferroviaire. La plus grande partie des mobilier se base sur des références catalogue néanmoins dans un esprit de cohérence certaines pièces sont dessinées sur mesure pour garantir une continuité d'aspects, de matériaux et proposer quelques éléments plus caractérisés et identifiables (Grande table, balançoires portiques, totems de signalétique ...)

Les espaces récréatifs de jeux cherchent également à transmettre une atmosphère attractive, ouverte et libre avec un travail attentif de relief et couleurs sur les sols souples qui permet d'intégrer les combinaisons de jeux sur d'entières plateformes ludiques, capables d'accueillir éventuellement des interventions participatives, de co-conception comme la création de fresques sur les sols ou les murs, comme celui d'escalade par exemple.

Bancs du quai



Totems - signalétique sur mesure



Banquette avec dossier - FREPAT PATBOIS

>> PLANCHE D'AMBIANCE: PRINCIPES ESTHÉTIQUES ET RÉFÉRENCES POUR LE MOBILIER



Fontaine à boire - OBRA



Plateforme - FREPAT PATBOIS



Brumisateurs

(Accès technique à partir de la case 02)



Barres de saut - PRO-URBA



Balançoire adulte



Table de ping-pong - MICHOW



Bancs du quai



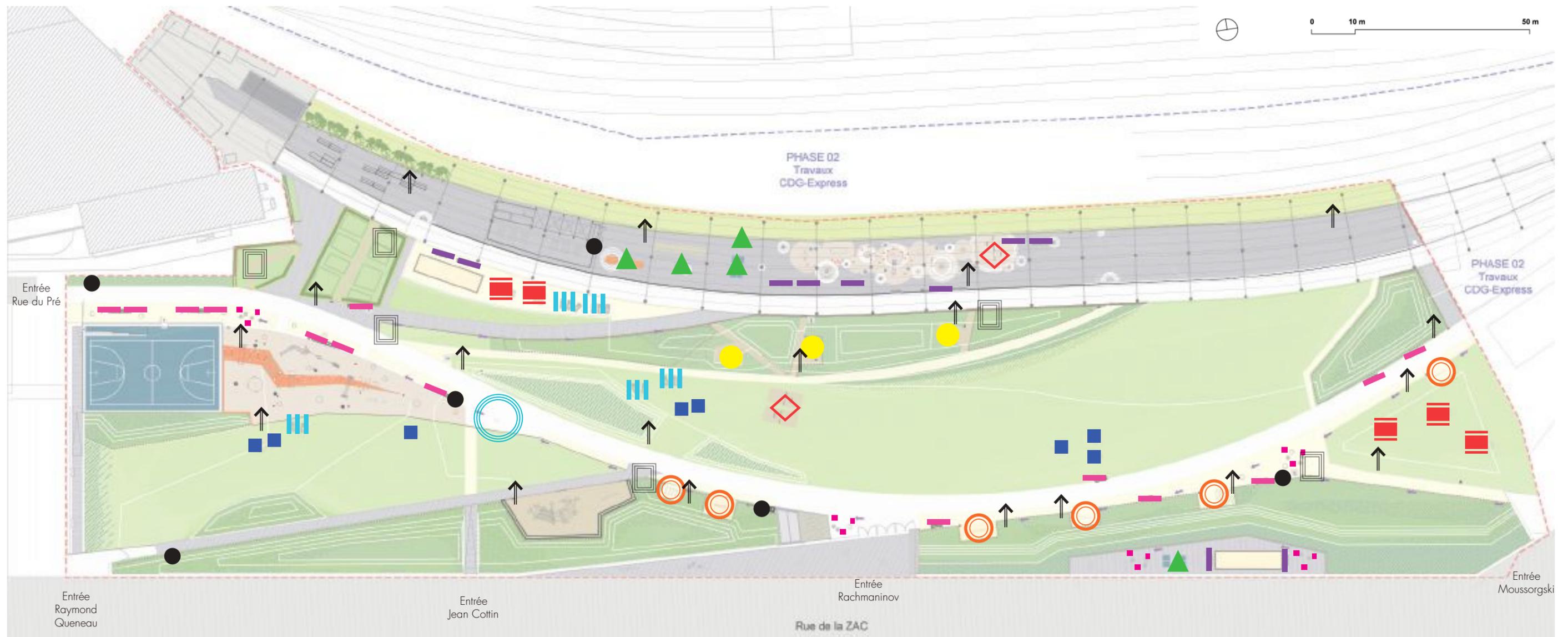
Terrain pétanque



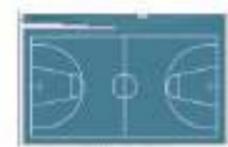
Fauteuil - PRO-URBA



Hamac - PRO-URBA



Aire de jeux 6-12 ans
+ zone escalade



Terrain multisports
Pare-ballon sur mesure



Aire de jeux 1-6 ans
+ balançoires suspendues



Ludothèque
(Ping pong, babyfoot, puissance 4, labyrinth-ball et grande table collective sur mesure)



Parcours aventure
(voir page 26)



Pétanque
Dimension: 4x15 m

- Banquettes avec ou sans dossier
- Bancs du quai
- Chaises longues (Sur mesure)
- Fauteuils fixes
- Plateformes
- Tables pique-nique

Balançoires (Sur mesure)

Jeux (2 babyfoot, 4 ping-pong, 1 puissance 4, 1 labyrinth-ball)

Agrès sportifs

Hamacs

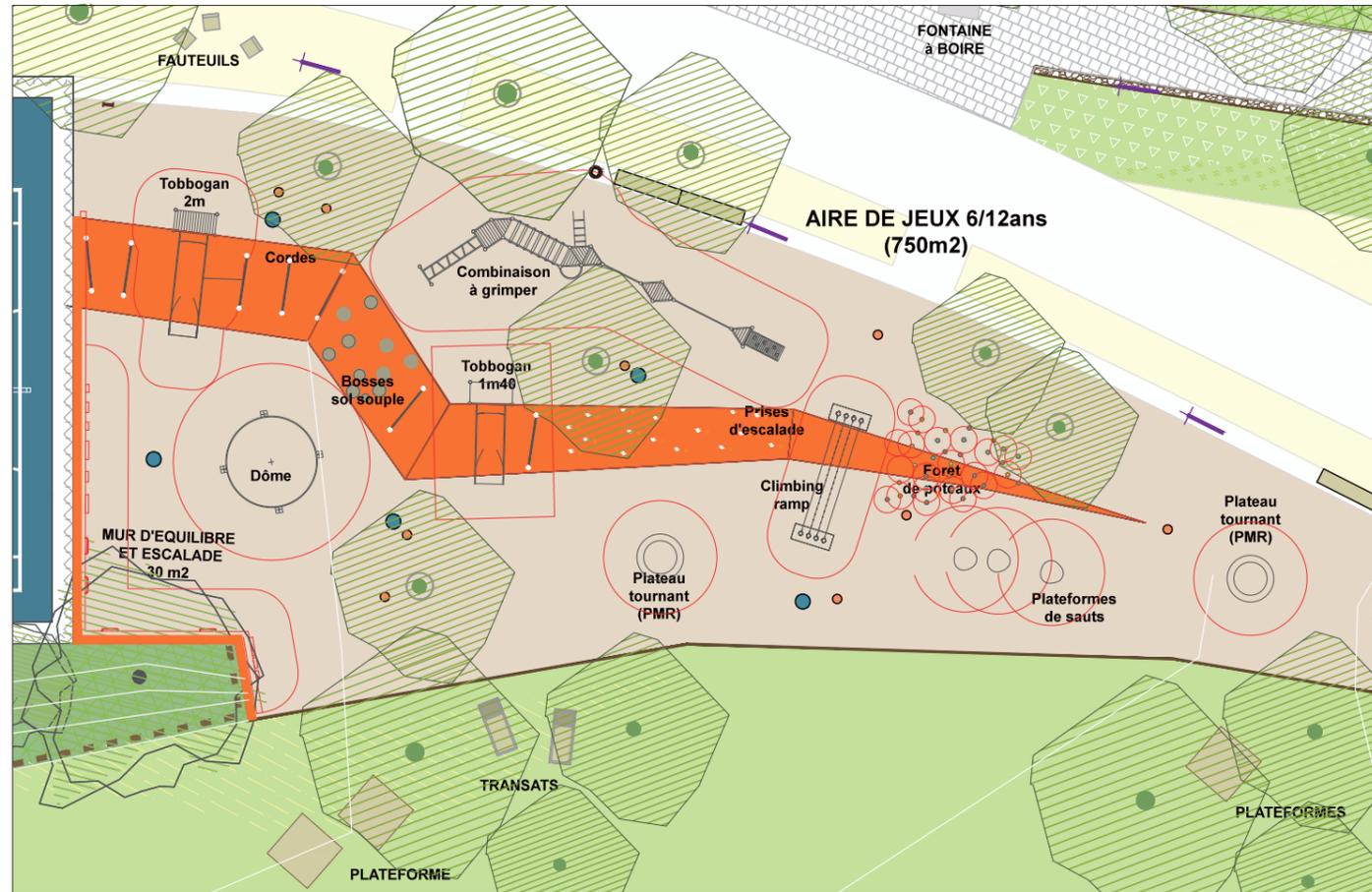
Totems signalétique (Sur mesure)

Brumisateurs

Fontaines à boire

Bacs de tri sélectif et corbeilles de propreté

>> **PLANCHE D'AMBIANCE: ZOOM SUR L'AIRE DE JEUX 6-12 ANS**



Prises escalade



Escalade



Tobbogan



Mur d'équilibre

Corde à grimper



Forêt de poteaux



Dôme



Sphère et Demi-sphère sol souple



Plateau tournant (jeux PMR)



Combinaison à grimper